

Vérification périodique des installations de chauffage, ventilation, réfrigération, climatisation, conditionnement d'air au titre du règlement de sécurité pour la prévention contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP).

ERP de 1e à 4e catégorie : art. GE 9 ; GE 10 ; CH 58 de l'arrêté du Ministre de l'intérieur du 25 juin 1980 modifié.
ERP de 5e catégorie : art. PE 4 §2 ; PO 8 ; PO 1 §3 de l'arrêté du Ministre de l'intérieur du 22 juin 1990 modifié.

Établissement.	Date de la vérification.	Technicien compétent.
appellation <input style="width: 90%;" type="text"/>	<input style="width: 90%;" type="text"/>	prénom, nom <input style="width: 90%;" type="text"/>
adresse <input style="width: 90%;" type="text"/>	Visa du technicien compétent <input style="width: 90%;" type="text"/>	société <input style="width: 90%;" type="text"/>
commune <input style="width: 90%;" type="text"/>	<input style="width: 90%;" type="text"/>	adresse <input style="width: 90%;" type="text"/>
classement type <input style="width: 15%;" type="text"/> de <input style="width: 15%;" type="text"/> catégorie	<input style="width: 90%;" type="text"/>	commune <input style="width: 90%;" type="text"/>
prénom, nom de l'exploitant <input style="width: 90%;" type="text"/>	<input style="width: 90%;" type="text"/>	téléphone <input style="width: 90%;" type="text"/>

Ce document, outre la présente page, comporte pages(s) annexe(s) ci-jointe(s).

Référence	Objet de la vérification. Rayer les mentions inutiles.	Satisf.	Non-satisf.	Anomalies constatées. Si besoin, annexer page(s) complémentaire(s)
1 État apparent d'entretien et de maintenance des installations et appareils.				
CH 58 §2 PE 10 A PE 20-23	Tenue du registre de sécurité et des registres spécialisés concernant : <ul style="list-style-type: none"> • les installations de production de chaleur ou de froid, • le stockage des combustibles solides, liquides, gazeux, • les installations de traitement d'air et de ventilation, • les appareils indépendants de production-émission de chaleur à combustion. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2 Conditions de ventilation des locaux contenant des appareils à combustion.				
CH 58 §2 CH 2 CH 6 §1 PE 21	Ventilation basse, ventilation haute, surfaces libres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3 Conditions d'évacuation des produits de combustion.				
CH 58 §2 CH 57 CH 9 PE 21	Ramonage des conduits, cheminées et appareils. État du conduit et des parois d'isolement sur tout son parcours.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4 Fonctionnement des clapets coupe-feu installés sur les circuits aérauliques.				
CH 58 §2 CH 24 §4 CH 35 §6 PE 22-23	Test du déclencheur thermique à 70°C, à 140 °C ou depuis le CMSI, selon la catégorie du SSI. Réarmement accessible.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
5 Signalisation des dispositifs de sécurité.				
CH 58 §2 CH 2 CH 34 §2 PE 21-22	En blanc sur fond rouge près de chaque organe de commande : « coupure combustible », « coupure brûleur », « coupure éclairage » « arrêt ventilation »	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
6 Manoeuvre des organes de coupure d'alimentation en combustible.				
CH 58 §2 CH 2 PE 21	Test :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
7 Fonctionnement des dispositifs asservissant l'alimentation en combustible à un système de sécurité.				
CH 58 §2	Test de l'électro-vanne :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
8 Réglage des détendeurs de gaz.				
CH 58 §2 CH 3 §2 GZ 30 §2		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
9 Étanchéité des canalisations de l'alimentation en combustibles liquides ou gazeux, et en fluide frigorigène.				
CH 58 §2 CH 13 à 17 CH 3 §2 GZ 19 CH 35 PE 10 B PE 21		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	